

Bulletin d'accueil 2026



Le Snep-FSU Versailles

Adresse

Snep-FSU Versailles,
24 rue Jean Jaurès
78190 TRAPPES

Contact

s3-versailles@snepfusu.net

Site

www.snepfusuversailles.net

Tu viens d'être nommé-e titulaire dans un établissement ou titulaire de Zone de Remplacement pour la rentrée à venir dans l'académie de Versailles. Ce document élaboré par nos soins pourra t'aider dans tes premières démarches pour t'installer. N'hésite pas à nous contacter pour toutes les questions que tu te poses. Le SNEP-FSU Versailles est actuellement le seul syndicat représentant la profession EPS dans toutes les instances de l'académie et des départements : Conseil Départemental, Direction Académique, UNSS... Forts de notre représentativité, nous défendons l'ensemble de la profession. Nous faisons le pari de la solidarité, de la réflexion commune et de l'action collective pour faire progresser l'EPS et le sport scolaire.

Rentrée 2026

Sois vigilant-e sur ton service

Chaque année certain-es Chef-fes d'établissement n'hésitent pas à faire pression sur les nouvelles et les nouveaux collègues, pour leur faire accepter des heures supplémentaires et des emplois du temps peu compatibles avec une qualité de travail que l'on se doit d'exiger.



Sport scolaire et UNSS

Ton forfait d'AS est de **3h** et **indivisible** ! Il est de droit pour tous les enseignants, y compris les TZR.

Il ne peut t'être compté en heures supplémentaires. N'hésite pas à nous contacter si tu as la moindre question à ce sujet. Nous pourrions intervenir auprès de la DASEN.

EPS obligatoire

Les professeurs d'EPS ont des horaires statutaires et donc obligatoires.

Professeur-es d'EPS

20 h dont 17 h de cours
+ 3 h d'AS

Agrégé-es d'EPS

17 h dont 14 h de cours
+ 3 h d'AS

Heures supplémentaires

Deux heures supplémentaires peuvent t'être imposées. S'il y en a plus, tu n'es pas obligé-e de les accepter. Il est illégal d'en imposer plus de deux !



Le collectif

Du Snep-FSU Versailles



Secrétariat académique

s3-versailles@snepfsu.net



Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)
*Co-secrétaire acad, F3SCT acad,
CIEN, secteur équipements*



Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)
*Co secrétaire acad, CAPA des enseignants du
second degré*



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
*Co-secrétaire acad, Comité Social d'Admintration (CSA),
Sport scolaire*

Secteur des personnels

corpo-versailles@snepfsu.net



Christel Giroud
Lycée P. Kieffer
(Corneilles en Parisis)
CAPA des enseignants du second degré



Erwann Leguyader
Collège E. Galois (Sarcelles)
F3SCT région acad

Secteur stagiaire

stagiaires-versailles@snepfsu.net



Lola Esposito
LPO C. PETIET
(Villeneuve la Garenne)

Secteur communication



Marc Legein
Lycée les sept mares (Maurepas)
*Site internet, bulletin académique,
lettre d'info acad*



Adresses utiles

De l'académie de Versailles

Snep-FSU VERSAILLES (section académique)

Maison des syndicats, 24 rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES

Tél. : 01 30 51 79 58 ou 06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)

Email : s3-versailles@snepfsu.net

Site internet : www.snepfsu.versailles.net

Snep-FSU NATIONAL

76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Tél. : 0 44 62 82 10

Site internet : www.snepfsu.net

Rectorat de Versailles

Gestion des affectations académiques
et de l'avancement (sauf agrégé-es),
allocations familiales.

3 Bd de Lesseps - 78017 VERSAILLES CEDEX

Tél. : 01 30 83 44 44

Portail numérique académique : id.ac-versailles.fr/arena

Service Régional UNSS

Internat d'excellence, 11 rue Paul Leplat - 78160 MARLY-LE-ROY

Inspection académique régionale EPS

Secrétariat des IA-EPS

3, Bd de Lesseps - 78017 VERSAILLES CEDEX

Tél. : 01 30 83 44 44

Service académique des examens et concours

SIEC d'Arcueil

7 rue Ernest-Renan 94114 ARCUEIL



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



OCTOBRE



Welcome

SAMEDI 3
DIMANCHE 4

WEC SNEP-FSU
Île de loisirs de Saint-
Quentin-en-Yvelines

MARDI 6

CONGRÈS TZR
SNEP National-76 Rue des
Rondeaux - 75020 Paris

NOVEMBRE



MARDI 10
JEUDI 12

STAGES
MUTATION INTER
Trappes 78190
Cormeilles-en Parisis 95240

LUNDI 16

STAGE MUTATION
STAGIAIRE
Paris (au SNUipp-FSU)



JEUDI 19
VENDREDI 20
SAMEDI 21

EPSILIADES 2.0
U.F.R. STAPS
Bobigny 93000

DECEMBRE



JEUDI 3
MERCREDI 4
VENDREDI 5
SAMEDI 6
DIMANCHE 7
LUNDI 8
MARDI 9
MERCREDI 10

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES

Votez pour choisir vos
élu.es aux instances

Vote via France Connect

CALENDRIER 2026-2027

DECEMBRE



LUNDI 7
MARDI 8

STAGE DANSE

Haut de Seine (92)

JANVIER



LUNDI 18
MARDI 19

STAGE HAND A 4

Essonne (91)

MARS



LUNDI 1
MARDI 2

STAGE BADMINTON

Yvelines (78)

MI-MARS

STAGE MUT INTRA

Lieu à définir

AVRIL



LUNDI 26
MARDI 27

STAGE NATATION

Val d'Oise (95)

Les secrétaires

Du Snep-FSU dans chaque département

78 - Yvelines



Pascal Sirejol
Collège B. Pascal (Plaisir)
Co-secrétaire dép.



Maxime Richier
Collège Pierre de Coubertin
(Chrevesse)
Co-secrétaire dép.

91 - Essonne



Eric Olivero
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)
Co secrétaire dép.



Axel Bony
Collège Louise Michel
(Corbeil-Essonnes)
Co-secrétaire dép.

92 - Hauts de Seine



Sylvain Canitrot
Collège Louis Blériot
(Levallois Perret)
Co secrétaire dép.



Patricia Marché
Collège M. Leclerc (Puteaux)
Co-secrétaire dép.

95 - Val d'oise



Célia Maysonnave
Collège Jean Lurcat (Sarcelles)
Co secrétaire dép.



Erwann Leguyader
Collège E. Galois (Sarcelles)
Co secrétaire dép.



Adresses utiles

Dans chaque département

Val d'Oise (95)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) 95

Maison départementale des syndicats

26 rue Francis Combe - 95000 CERGY

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

16 rue des gémeaux - 95800 CERGY

Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)

1 place de la Pergola - 95000 CERGY

Direction départementale UNSS

Collège Marie Curie ; 1 rue Jean Droit - 95290 L'ISLE ADAM

Tél. : 01 30 73 95 35 ; Mail : sd095@unss.org

Conseil Départemental du Val d'Oise

2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY - 95000 CERGY

Yvelines (78)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) 78

24 rue Jean Jaures - 78190 TRAPPES

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

19 avenue du Centre - 78280 GUYANCOURT

Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)

2 avenue des prés - 78280 GUYANCOURT

Direction départementale UNSS

Internat d'excellence, 11 rue Paul Leplat - 78160 MARLY-LE-ROY

Tél. : 09 52 67 78 67. ; Mail : sd078@unss.org

Conseil Départemental des Yvelines

2 Place André Mignot - 78012 VERSAILLES

Adresses utiles

Dans chaque département

Hauts-de-Seine (92)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) 92

3 bis rue Waldeck Rochet - 92000 NANTERRE

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

67-177 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie - 92013 NANTERRE

Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)

30 avenue Général Leclerc - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Direction départementale UNSS

Collège Émile Verhaeren ; 106 boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD ; 01 47 50 20 10 ; Mail : sd092@unss.org

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

57 rue des longues raies - 92 000 NANTERRE

Essonne (91)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) 91

Maison départementale des syndicats

Place des Terrasses de l'Agora - 91000 ÉVRY-COURCOURONNES

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Bd de France - Georges Pompidou 91000 ÉVRY-COURCOURONNES

Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)

1 rue Pasteur - 91000 ÉVRY-COURCOURONNES

Direction départementale UNSS

Collège Paul Éluard - 1 rue Charles Fourier
91000 ÉVRY-COURCOURONNES ; Tél. : 01 60 77 12 30

Mail : sd091@unss.org ; Site : unss-91-x2tj.glide.page/dl/17171d

Conseil Départemental de l'Essonne

Bd de France - Georges Pompidou 91000 ÉVRY-COURCOURONNES



Les **EPSiliades** 2.0 *2026*

À BOBIGNY DU JEUDI 19 AU SAMEDI 21 OCTOBRE

« Une université populaire de l'EPS et du sport »

L'EPS, l'école, le sport et le métier. Ces quatre entrées ne fonctionnent pas comme des blocs séparés : elles se répondent, se complètent et résonnent les unes avec les autres. Ensemble, elles permettent d'explorer la complexité des enjeux éducatifs contemporains et d'ouvrir des perspectives croisées entre pratiques, savoirs et expériences professionnelles.

Pour chacun de ces thèmes, quatre tables rondes aborderont des problématiques spécifiques. Des invitées et invités (chercheurs, praticiens, acteurs du terrain, spécialistes) viendront partager leurs points de vue, confronter leurs analyses et nourrir le débat autour des questions soulevées.

L'ensemble des Universités Populaires sera retransmis en direct via Zoom et sur les réseaux sociaux, afin de permettre au plus grand nombre de suivre les échanges et d'y participer. Par ailleurs, nous prévoyons de produire, pour au moins une conférence par thème, un podcast en direct, en coproduction avec un podcast déjà existant, afin de prolonger la réflexion et de toucher un public élargi ou un partenariat avec une revue pour publier l'échange.

Inscription sur : epsiliades2.snefsu.fr

Loi de transformation de la Fonction Publique

Le paritarisme

Il comporte deux facettes complémentaires dans lesquelles les élu-es du Snep-FSU interviennent pour **défendre l'égalité**.

Pour protéger le fonctionnaire de l'arbitraire, il doit être placé dans une forme d'indépendance vis à vis de sa hiérarchie afin qu'il se concentre pleinement sur sa mission essentielle.

Les commissaires paritaires sont chargés de veiller à ce que les barèmes garantissent un **traitement équitable** et transparent.

Quand les représentant-es du personnel siègent dans ces commissions, il n'y a pas de rapport hiérarchiques avec les supérieurs administratifs (chefs, inspecteurs, DASEN etc).

C'est plus de clarté dans nos carrières. Mais le paritarisme est remis en cause depuis 2020.

Depuis 2020

Suppression des instances chargées de vérifier les opérations de mutation

Les commissaires paritaires étaient chargés de **vérifier la véracité** des opérations de mutation. Depuis, c'est 360 erreurs recensées. Dans l'académie de Versailles nous avons milité pour publier 104 postes (dans l'académie de Versailles) qui n'avaient pas été fournis par l'administration.

Suppression des instances examinant les opérations de promotion

L'intervention des commissaires paritaires ne peut avoir lieu qu'en cas de recours administratif préalable. Pour **questionner l'administration**, il faut que l'agent réalise un recours.

Cela rend les mouvements plus opaques et arbitraires !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

La formation

Formation Professionnelle Continue (FPC)



Les enseignants d'EPS sont attachés aux dispositifs de formation continue. L'engagement du Snep-FSU a contribué à maintenir cet outil dans notre académie, alors qu'il est menacé partout.

Le Plan Académique de Formation EPS

Dès la rentrée tu pourras prendre connaissance des différentes possibilités existantes : les formations de bassin constituent un vrai moyen d'intégration avec les collègues des alentours et dans le métier. Des formations académiques sont aussi proposées dans différents domaines (cirque, danse, savoir nager par exemple). Pendant ces formations nous réfléchissons à notre pratique enseignante, réglons des projets d'EPS, analysons des pratiques pour construire et formaliser de nouveaux contenus. La formation continue est un outil important pour toute la profession. C'est un élément déterminant d'intégration des nouveaux collègues. Inscrivez-vous !

Inscription aux formations : Appication **Sofia-FMO acad** accessible dans le domaine **Structure et personnels** depuis le portail **Arena**.

La formation

Formation syndicale de droit



Chaque année, le SNEP-FSU Versailles organise des stages de formation syndicale ouverts à tous-tes les enseignant-es d'EPS.

Sécurité des élèves et responsabilité des enseignant-es, entrer dans le métier, agir dans son établissement, stages pédagogiques autour d'une APSA ou d'une thématique... Ces journées de formation permettent d'apprendre et échanger sur le fonctionnement de l'établissement, le système éducatif, les contenus de l'EPS et du sport scolaire. Ce sont aussi des occasions de rencontrer ou retrouver des collègues, et de mieux connaître le fonctionnement, les réflexions et les actions du Snep-FSU.

La formation syndicale

Le droit d'y participer est reconnu pour toutes et tous dans une limite individuelle de 12 jours ouvrables avec rémunération intégrale. La demande doit être faite au moins un mois à l'avance par voie hiérarchique auprès du Recteur.

Les stages du Snep-FSU

Retrouve la liste actualisée de tous les stages organisés par le Snep-FSU Versailles, avec les demandes d'autorisation d'absence et les formulaires d'inscription sur le site.

www.snepfsu-versailles.net

Le sport scolaire

Un droit pour toutes et tous !



Le sport scolaire dans l'académie de Versailles est particulièrement dynamique. Toute l'année, ce sont des milliers d'élèves engagés aux entraînements de l'AS et dans les rencontres UNSS. Des événements marquants sont portés par les cadres UNSS et des centaines de profs d'EPS (Championnats de France, Cross, journées dédiées à la pratique des filles ou au sport partagé...). À l'échelle de l'établissement, du district UNSS, du département et de l'académie, l'engagement des collègues fait vivre le sport scolaire, au service du plus grand nombre d'élèves. C'est aussi un moyen fort d'intégration des nouveaux collègues, Le Snep-FSU siège dans toutes les instances de l'UNSS : Conseil départemental UNSS (CDUNSS), régional (CRUNSS), et national (AGUNSS). Les élu-es des AS, soutenus par le Snep-FSU, y portent également la voix des AS. Ensemble, le Snep-FSU et les Élu-es des AS portent l'idée d'un service public du sport scolaire, accessible à toutes et tous, et défendent l'UNSS face aux décisions absurdes et aux baisses de moyens qui menacent régulièrement. Là aussi, tu peux t'engager et nous aider !

**JOURNÉE
NATIONALE
DU SPORT
SCOLAIRE**

16 SEPTEMBRE 2026



Réunion des secrétaires d'AS
Mercredi 2 ou 9 septembre 2026
selon les départements

Les aides sociales



Les personnels nouvellement nommés ont le droit à :

Prime d'entrée dans le métier : **1500€**

Prime spéciale d'installation : **environ 2000 €**

Sous conditions de ressources

Aide aux familles

Garde des enfants de moins de 3 ans.

Garde des enfants de 3 mois à 8 ans des agents ayant des horaires décalés.

Supplément familial de traitement.

Études des enfants

Frais de rentrée scolaire en lycée et dans l'enseignement supérieur.

Voyages organisés dans le cadre scolaire.

Vacances

Frais de séjours d'enfants avec hébergement.

Séjours linguistiques, familiaux (VVF gîtes).

Centres aérés.

Chèques vacances : renseignements et dossiers auprès des différentes sections MGEN.

Chèque de service : réservé aux personnels qui étaient boursiers en 2019/2020.

Restauration

Subvention par repas (indice inférieur à 465), versée au gestionnaire du restaurant administratif (excepté cantines scolaires).

Habitat

Prêt et aide à l'installation des agents affectés dans l'académie après un concours.

Sans conditions de ressources

Handicap

Allocation pour parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale.

Allocation spéciale pour les enfants atteints de maladie chronique ou infirme, poursuivant des études ou apprentissage de 20 ans à 27 ans.

Aide aux frais de séjours d'enfants en centres de vacances spécialisés.

Insertion des pers. handicapées

Famille

Aide au fonctionnaire séparé par obligation professionnelle de son conjoint et / ou de ses enfants (sous conditions d'indice).

Ticket CESU pour payer la garde d'enfants.

Possibilité d'avoir accès à des places réservées dans les crèches du département (selon disponibilité).

Habitat

Prêt « mobilité » à taux 0.

Prêt « bonifié » à taux 0.

Prêt à l'amélioration de l'habitat.

Consultations gratuites

Juridiques : auprès d'avocats.

Budgétaires : auprès des conseillères en économie sociale et familiale.

Secours et prêts sociaux

Attribués en commission après entretien avec une assistante sociale.

« Pass Éducation » Accès gratuit aux expositions permanentes des musées nationaux (voir le chef d'établissement).

Carte CEZAM

13 €, elle donne droit à de nombreuses réductions. Dossier à télécharger sur le site du SRIAS.

Se syndiquer

A quoi ça sert et comment est utilisée ma cotisation ?

Défendu-e et soutenu-e

En cas de problème, le Snep-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien nécessaires.

Informé.e

Le Snep-FSU informe et suit les dossiers personnels. Le Snep-FSU diffuse une revue syndicale pédagogique (Contrepied, éditée par le centre EPS & Société). Les textes officiels sont sur le site du Snep-FSU ainsi que de nombreuses ressources

Représenté-e

Le Snep-FSU recueille plus de 80% aux élections professionnelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes les instances et commissions.

Formé-e

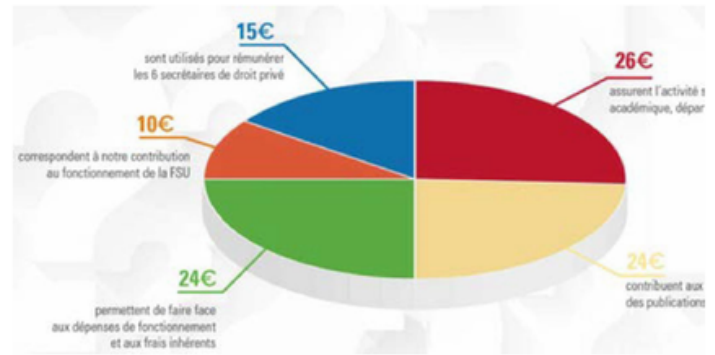
Le Snep-FSU organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et pour être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

**Ne jamais se résigner
Se syndiquer !**



lesite.snepfsu.fr/adhesion-par

Je me syndique



Sur 100 € cotisés au Snep-FSU

26 € Assurent l'activité syndicale nationale, académique, départementale (réunions, stages, audiences, instances, contentieux (dont le paiement des avocats du Snep-FSU).

24 € Contribuent aux frais des publications et de leur diffusion (bulletins, mémentos, etc...).

25 € Permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais inhérents aux locaux des sections nationale, académiques et départementales.

10 € Correspondent à notre contribution au fonctionnement de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dont le Snep-FSU est membre.

15 € Sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui contribuent au fonctionnement du syndicat et des différents secteurs auxquels elles sont rattachées.

Le coût réel de la cotisation syndicale correspond à **34 % du montant de la cotisation** grâce au crédit d'impôt (66 % du montant de la cotisation) dans la limite de 1 % du revenu brut.



UN LYCÉE PRO AVEC UN GYMNASE DIGNE DE CE NOM, c'est grâce à l'expertise de la FSU.

Dans son projet de nouveau lycée technologique et professionnel à Ifs, la Région Basse-Normandie n'avait pas prévu de construire un gymnase. Les élèves auraient dû se rendre au gymnase le plus proche avec une disponibilité de 4 h / semaine... pour 20 classes ! Alors, les équipes du SNEP-FSU ont réagi.

Après 2 ans de bataille au sein du conseil d'administration du lycée, la Région a décidé de construire en suivant l'expertise du SNEP-FSU à travers ses plans «Grandes Installations». Un gymnase très complet est sorti de terre avec un grand nombre d'activités possibles et un mur d'escalade de 9 m.

À son inauguration en 2014, il a suscité autant l'admiration des élèves que des professeurs EPS des autres lycées. Il a même permis de booster l'activité sportive au sein du lycée avec deux titres de champion de France de badminton lycées PRO et un titre de vice-champion du monde en Escalade sport partagé.

Parce qu'il n'y a pas de petits combats, les équipes de la FSU peuvent être fières d'avoir mené celui-là.

Véronique Thomine

*Professeure d'EPS, Section SNEP-FSU
du Calvados*



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC